

De : [Accès à l'information - Montérégie](#)
A :
Objet : Demande d'accès à l'information n°200777122 - Courriel réponse
Date : 12 novembre 2021 10:25:00
Pièces jointes : [1. CA du 1991-05-01_biffé.pdf](#)
[2. R.A.T. du 2011-07-18.pdf](#)
[3. RDA du 2011-07-18_biffé.pdf](#)
[A- Art. 23 et 24 2020.pdf](#)
[A- Art. 48 2020.pdf](#)
[A- Art. 53 et 54 2020.pdf](#)
[Avis de recours.pdf](#)

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 09 novembre 2021, concernant un site sis au 3560, rue Isabelle à Brossard

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints au présent courriel.

Toutefois, dans certains de ces documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 23, 24, 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Par ailleurs, nous vous informons que d'autres renseignements ont été masqués en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) car ils relèvent d'Hydro-Québec. Nous vous référons donc à la personne responsable de l'accès au sein de cet organisme :

Karine Charest
Directrice-affaires corporatives et gouvernance et
secrétaire adjointe
75, boul. René-Lévesque O, 21 étage
Montréal (QC) H2Z 1A4
Tél. : 514 289-2211 #3087
responsable.acces@hydro.qc.ca

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer par courriel, à l'adresse dr16acces@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

L'équipe de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels
Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Montérégie
Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
201 place Charles-Le Moyne, 2^e étage
Longueuil (Québec) J4K 2T5
Téléphone : (450) 928-7607

Télocopieur 450) 928-7755
www.environnement.gouv.qc.ca



Longueuil, le 1 mai 1991

Jeux Dittler Brothers Limitée
Lavery O'Brien
1 Place Ville Marie, 4e étage
Montréal (Québec)
H3B 4M4

A l'attention de: Monsieur Donald R. McCarty

Objet: Certificat d'autorisation

N/D: 7610-C6-01-0265800

Messieurs,

Suite à la demande de certificat d'autorisation que vous nous avez soumise le 25 janvier 1991, je vous annonce que, en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la Loi sur la qualité de l'Environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et conformément à l'article 22 de ladite loi, j'autorise l'exécution des travaux décrits aux plans et devis mentionnés ci-dessous.

Les travaux autorisés par les présentes seront effectués d'une part, pour l'usine au 3560 rue Isabelle et située sur le lot 255 subdivision 42 et le lot 256, subdivision 17; et d'autre part, pour un entrepôt au 9600 rue Ignace situé sur le lot no 246, subdivision 6 et sur le lot 247, subdivision 31 du plan de référence de la paroisse de La Prairie-de-la-Madeleine division d'enregistrement de La Prairie, et peuvent être décrits sommairement comme suit:

- Exploitation d'une usine pour imprimer des billets de loterie, le taux de production est de 5,7 millions de billets par semaine. Cette usine utilisera des pigments et des solvants organiques.

Les principales étapes de production seront assurées par les équipements suivants:

Articles 23-24 de la L.A.D.

Les eaux usées de l'usine se composent de:

- Eaux de procédé résultant uniquement du lavage des écrans en soie et constituent 5 pour cent du volume total;
- Les eaux sanitaires (cafétéria et toilette) constituent 95 pour cent du volume total.

Toutes ces eaux seront rejetées dans le réseau d'égout de la municipalité de Brossard.

...2/

Le 1 mai 1991

Aucun drain de plancher ne devra se trouver ni dans les aires de production, ni dans la partie où sont entreposés les produits chimiques et solvants.

Les émissions à l'atmosphère ne seront en aucun moment supérieures aux normes de rejet en vertu du Règlement sur la qualité de l'atmosphère (Q-2, r.20) en vigueur.

Les solvants et pigments usés ou tout autre déchet dangereux générés par les activités de l'usine seront gérés conformément au Règlement sur les déchets dangereux (Q-2, r.12.1).

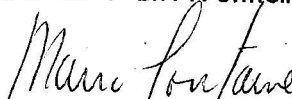
Le tout tel que représenté aux plans et devis fournis avec la demande et suivant les précisions apportées par lettres du 3 et 17 avril 1991 et signées par monsieur Articles 53-54 de la L.A.D.

Ces travaux peuvent être entrepris à compter de la date des présentes et après avoir obtenu toute autre approbation ou autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant. Ils devront être exécutés conformément aux plans et devis ci-dessus et toute modification éventuelle aux plans et devis doit être autorisée par le soussigné avant que les travaux ne soient exécutés.

Le présent certificat d'autorisation ne vous soustrait pas à l'application de toute loi et de tout règlement.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Ministre de l'Environnement



par: Mario Fontaine
Directeur régional
de la Montérégie

SB/ab

c.c.: Corp. mun. de Brossard
M.R.C. Champlain

ACCIDENT TECHNOLOGIQUE

N°. Référence : 7110-16-11-58005-02

Archives N°. :

Date de l'événement : 18 juillet 2011

Heure : 09:27

Nb de photos : 0

Organisme impliqué : Hydro Québec

Tél. (450) 4417200

Adresse :

Poste: []

Ville :

Code postal:

Endroit de l'événement : 3560, rue Isabelle

Code S.P.:

Ville de l'événement : Brossard

N°. de ville : 58005

Produit en cause : Huile isolante transformateur

État du produit L/S/G: (L)

CLASSE	U.N.:
	C.A.S.:

Quantité: Approx

Imp.: L

Sans Dév.:

Dév.: L

Réc.: L

Aspects humains

Sans Objet:

Évacués : Nb. :

Blessés : Nb. :

Traités imm. Nb. :

Hospitalisés : Nb. :

Décédés : Nb. :

SECTEUR : Industriel

Autres/Mixte :

IMPACT : Air

Cours d'eau

Infrastructure d'Intérieur

Infrastructure Souterraine

Infrastructure de Surface

Milieu Naturel

Aucun

TYPE D'ÉVÉNEMENT : Bris d'équipement

Sommaire (causes de l'événement) : Fuite lente d'huile isolante en provenance d'un transformateur

Signalé par : Fatoumata Sonko

Origine M.E.

Organisme : Centrale d'appel d'Urgence-Environnement

Appel reçu à : 09:37

Tél. : (418) 643-5678

[]

Date : 18 juillet 2011

Fin de la conversation 09:45

PERSONNES PRÉSENTES SUR LES LIEUX

Sortie Date de sortie:

Urgence-Environnement :

Organisme impliqué: Michel Bolduc - Hydro-Québec - Conseiller environnement -450 441 7200

Rendu sur les lieux à:

Quitte les lieux à:

Temps total: 40 min

Responsables municipaux:

Nb de sorties: 0

Catégorie : 1

Autres:

Demande d'exécution de travaux

Émissions 115.1

Fonds d'urgence Coût:

Pér. de traitement: Int.

Transféré à (serv. ou code): IND

Zone (M.T.M) :

X :

Y :

Sommaire :

(Interventions)

J'appelle Michel Bolduc, conseiller en environnement pour Hydro-Québec. Il me dit qu'ils ont découvert un déversement à partir d'un gros transformateur en provenance d'une fuite. Il me dit qu'il ignore la capacité du transformateur et la quantité déversée. Il ajoute qu'il ignore depuis quand ça coule. Je lui demande sur quelle surface se trouve le déversement. Il me dit que la plupart de l'huile s'est déversé sur une base du béton, et une partie sur le sol. Il me dit que dans l'immédiat, il n'y a aucune intervention parce qu'il faut tout planifier. Je lui demande de me rappeler pour m'informer des interventions prises. M. Bolduc m'appelle et il me dit qu'ils sont en train de concasser et d'enlever la base de béton et le sol contaminé. Il ajoute que les quantités sont toujours indéterminées, mais qu'ils vont prélever des échantillons pour s'assurer que toute la contamination a été ramassé et envoyé dans un site autorisé.

Signature: Armando Balmori

Date : 2 août 2011

Article 48 de la L.A.D.

Article 48 de la L.A.D.

Coordonnées

Article 48 de la L.A.D.

Source

* Information obligatoire dans le système Oups!

Article 48 de la L.A.D.

Produit

Article 48 de la L.A.D.

Coûts et appréciation des interventions

NOM DU CLIENT: GROUPE ABS
7950 rue VAUBAN
MONTREAL, QC H1J2X5

À L'ATTENTION DE: Stéphane Pelletier

N° DE PROJET: ISABELLE

N° BON DE TRAVAIL: 11M512009

ORGANIQUE DE TRACE VÉRIFIÉ PAR: Félix Brasseur, chimiste

DATE DU RAPPORT: 2011-07-22

VERSION*: 1

NOMBRE DE PAGES: 4

Si vous desirez de l'information concernant cette analyse, S.V.P. contacter votre chargé de projets au (514) 337-1000 ou au 1-866-417-5227

***NOTES**

Nous disposerons des échantillons dans les 30 jours suivants les analyses. S.V.P. Contactez le laboratoire si vous désirez avoir un délai d'entreposage

Certificat d'analyse

N° BON DE TRAVAIL: 11M512009

N° DE PROJET: ISABELLE

9770 ROUTE TRANSCANADIENNE
ST. LAURENT, QUEBEC
CANADA H4S 1V9
TEL (514)337-1000
FAX (514)333-3046
<http://www.egatlabs.com>

NOM DU CLIENT: GROUPE ABS

PRÉLEVÉ PAR: S.PALLETIER

À L'ATTENTION DE: Stéphane Pelletier

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: BROSSARD

Huiles et graisses totales et minérales (sol)

DATE DE RÉCEPTION: 2011-07-20

DATE DU RAPPORT: 2011-07-22

Paramètre	DESCRIPTION D'ÉCHANTILLON:		EXC1-FD	DUP 1	EXC1-PN	EXC1-PS	EXC1-PE	EXC1-PW
	Unités	C / N	LDR	2556499	2556503	2556504	2556505	2556506
Huiles et graisses totales (sol)	mg/kg		600	<600	<600	<600	<600	<600
Huiles et graisses minérales (sol)	mg/kg		300	<300	<300	<300	<300	<300

Commentaires: LDR - Limite de détection rapportée; C / N - Critères Normes

Certifié par:



Felix Brossard

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDEP. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrant les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDEP.

Contrôle de qualité

NOM DU CLIENT: GROUPE ABS
N° DE PROJET: ISABELLE
PRÉLEVÉ PAR: S.PALLETIER

N° BON DE TRAVAIL: 11M512009
À L'ATTENTION DE: Stéphane Pelletier
LIEU DE PRÉLÈVEMENT: BROSSARD

Analyse organique de trace

Date du rapport: 2011-07-22			DUPLICATA			MATÉRIAU DE RÉFÉRENCE			BLANC FORTIFIÉ			ÉCH. FORTIFIÉ			
PARAMÈTRE	Lot	N° éch.	Dup #1	Dup #2	% d'écart	Blanc de méthode	% Récup.	Limites		% Récup.	Limites		% Récup.	Limites	
								Inf.	Sup.		Inf.	Sup.		Inf.	Sup.

Huiles et graisses totales et minérales (sol)

Huiles et graisses totales (sol)	1	NA	NA	NA	0.0	< 600	101%	70%	130%	NA	70%	130%	NA	70%	130%
Huiles et graisses minérales (sol)	1	NA	NA	NA	0.0	< 300	89%	70%	130%	NA	70%	130%	NA	70%	130%

Certifié par:



Stéphane Pelletier

La procédure des Laboratoires AGAT concernant les signatures et les signataires se conforme strictement aux exigences d'accréditation ISO 17025:2005 comme le requiert, lorsque applicable, CALA, CCN et MDDEP. Toutes les signatures sur les certificats d'AGAT sont protégées par des mots de passe et les signataires rencontrent les exigences des domaines d'accréditation ainsi que les exigences régionales approuvées par CALA, CCN et MDDEP.

Sommaire de méthode

NOM DU CLIENT: GROUPE ABS

N° BON DE TRAVAIL: 11M512009

N° DE PROJET: ISABELLE

À L'ATTENTION DE: Stéphane Pelletier

PRÉLEVÉ PAR: S.PALLETIER

LIEU DE PRÉLÈVEMENT: BROSSARD

PARAMÈTRE	PRÉPARÉ LE	ANALYSÉ LE	AGAT P.O.N.	RÉFÉRENCE DE LITTÉRATURE	TECHNIQUE ANALYTIQUE
Analyse organique de trace					
Huiles et graisses totales (sol)	2011-07-20	2011-07-21	ORG-100-5105	MA.415-HGT 1.0	MICROBALANCE
Huiles et graisses minérales (sol)	2011-07-20	2011-07-21	ORG-100-5105	MA.415-HGT 1.0	MICROBALANCE